



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

Bureau du recrutement

**EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN EN CHEF
DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE LA POLICE NATIONALE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 -**

CALENDRIER DES CONCOURS

Date limite de dépôt des dossiers : **25 juin 2020 minuit (cachet de La Poste faisant foi)***
Épreuve d'admissibilité de section des dossiers : **à partir du 7 septembre 2020**
Épreuve d'entretien : **à partir du 2 novembre 2020**

** L'administration décline toute responsabilité pour les dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis.*

NOMBRE DE POSTES OFFERTS :

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Peuvent faire acte de candidature :

- les techniciens principaux de police technique et scientifique justifiant d'au moins 1 an dans le 5ème échelon de ce grade et justifiant d'au moins 3 années dans un corps cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau conformément au décret 2009-1388.
- être à la date de la première épreuve, en activité, en détachement, en congé parental, en congé maternité, en congé longue maladie, en congé longue durée, ou en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les conditions sont appréciées au 31 décembre 2020.

PIÈCES A FOURNIR

- Dossier de candidature et le dossier RAEP complétés, (à transmettre personnellement par le candidat) ;
- État détaillé des services permettant d'apprécier les années de services effectifs requises
- Copie de l'arrêté de nomination dans le grade de technicien principal ;
- Copie du dernier arrêté d'échelon ;
- copie de votre pièce d'identité ;

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- **Phase d'admissibilité :** La sélection est opérée sur dossier. Le candidat constitue, lors de l'inscription à l'examen professionnel, un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle. Le dossier est remis par le candidat au service organisateur, à la date fixée par l'arrêté d'ouverture (25 juin 2020).
- **Phase d'admission :** Cette phase comporte un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de son expérience professionnelle, les compétences en matière d'encadrement et les motivations à occuper un emploi de technicien en chef de police technique et scientifique. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus sur son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, à ses connaissances sur les missions et l'organisation de la police technique et scientifique au sein du ministère de l'intérieur. Il peut être également soumis à une mise en situation managériale (durée 30 minutes dont 10 minutes d'exposé, noté sur 20).

RETRAIT ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

RETRAIT :

- **Par Internet :**
www.prefecture-police-paris@interieur.gouv.fr
www.lapolicenationalerecrute.fr
- **Sur place :** (au plus tard le 25 juin 2020 de 8h30 à 14h00)
Préfecture de Police
Bureau du Recrutement
11 rue des Ursins²
75004 PARIS
3^{ème} étage
Accueil – pièce 308
(métro Cité)

DÉPÔT :

- **Par courrier :** au plus tard le 25 juin 2020 minuit, (cachet de La Poste faisant foi) à :

DCRFPN/SDRDP/DOCDP
Section du recrutement et des dispositifs promotionnels des
personnels de PTS
73 rue Paul-Diomède,
BP 144,
63020 Clermont-Ferrand Cedex 02

